

COMMUNIQUE DE PRESSE

Annecy, le 23 décembre 2021

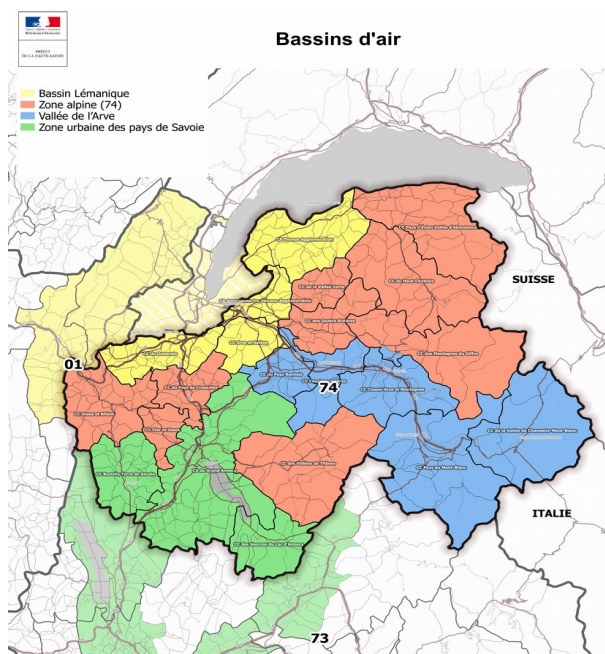
Qualité de l'air

Épisode de pollution de l'air en cours en Haute-Savoie : vigilance rouge activée dans la vallée de l'Arve

L'épisode de pollution atmosphérique de type « combustion » (particules fines PM10 et dioxyde d'azote NO₂) débuté hier sur une partie du département de la Haute-Savoie reste en cours ce jeudi 23 décembre 2021. **Une vigilance rouge est activée sur la Vallée de l'Arve.** La vigilance jaune sur la zone urbaine des pays de Savoies est, quant à elle, levée.

Les principales mesures réglementaires en vigueur dans la vallée de l'Arve jusqu'à la fin de l'épisode de pollution sont détaillées ci-après.

L'intégralité des mesures réglementaires est consultable sur le site Internet de la préfecture : <http://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Qualite-de-l-air>



**Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de la représentation et
de la communication de l'État**

04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

1/3

Rue du 30ème régiment d'infanterie
BP 2332
74 034 Annecy cedex

Mesures réglementaires en vigueur jusqu'à la fin de l'épisode de pollution

Résidentiel :

- Interdiction d'utiliser des chauffages individuels au bois d'appoint ou d'agrément (cheminées, poêles...)
- Réduction de la température de chauffage des bâtiments à 18 °C
- Interdiction du brûlage des déchets et de l'écobuage : les éventuelles dérogations sont suspendues (**cette interdiction s'applique également aux collectivités, aux agriculteurs et entreprises d'espaces verts**)
- Interdiction des feux d'artifice
- Interdiction d'effectuer des travaux d'entretien ou de nettoyage avec des outils non électriques (tonte pelouse, taille haie etc.) ou à base de solvants organiques (peinture, vernis..)
- Interdiction d'utiliser des groupes électrogène

Transports à compter de demain 5h00)

- Abaissement de la vitesse de 20km/h (pour les vitesses supérieures ou égales à 90km/h). Applicable dans le cadre du PPA du 1^{er} novembre au 31 mars.
- limitation de la vitesse à 70km/h pour les axes dont la vitesse autorisée est égale à 80 m/h.
- Renforcement des contrôles de pollution des véhicules
- Réduction de 50 % du temps d'entraînement et d'essai des compétitions de sports mécaniques
- Circulation différenciée pour les poids-lourds de plus de 3,5t (PL) sur tous les axes routiers du bassin d'air. Seuls les poids-lourds munis d'une vignette Crit'Air 0 à 4 sont autorisés à circuler. Les poids-lourds sans vignette ou munis d'une vignette Crit'Air 5 ont l'interdiction de circuler



- Essais moteur d'aéronef non préparatifs à un vol sont reportés et les tours de piste d'entraînement sont interdits

Industries et entreprises

- Les prescriptions particulières de réduction des émissions prévues dans les autorisations d'exploitation des ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) en cas d'alerte à la pollution de niveau 2 sont activées par les exploitants (SGL Carbon)
- Report des opérations émettrices de polluants (composés organiques volatiles, particules fines et oxydes d'azote) à la fin de l'épisode de pollution
- Report des activités génératrices de poussières sur les chantiers (démolition terrassement) à la fin de l'épisode de pollution
- Report des opérations de séchage du bois à l'aide de chaudière biomasse à la fin de l'épisode

**Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de la représentation et
de la communication de l'État**

- Arrêt des chaudières biomasses utilisés aux fins de chauffage, dès lors qu'il existe un moyen de chauffage alternatif

Bassin lémanique

Aucun épisode de pollution atmosphérique en cours (vigilance verte)

Zone alpine Haute-Savoie

Aucun épisode de pollution atmosphérique en cours (vigilance verte)

Zone urbaine des pays de Savoie

Aucun épisode de pollution atmosphérique en cours (vigilance verte)

**Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de la représentation et
de la communication de l'État**

04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr